



Suite d'un vol à l'étalage somme de onze euros...

Par Visiteur

Bonjour,
je suis enseignante et je me suis faite attraper pour vol à l'étalage. Le montant du vol s'élève à 11 euros. Mon casier judiciaire est vierge. J'ai honte et surtout je suis très inquiète par rapport à mon boulot; J'ai honte, je dors mal, j'ai du mal à accepter ce qui s'est passé. J'ai signé la déclaration de vol. Je n'ai eu à faire qu'au vigile et j'ai payé la somme, la police n'est pas intervenue. Apparemment le magasin ne dépose pas de plainte. Que font-il de la déclaration de vol? Que va-t-il se passer? Mon casier judiciaire restera-t-il vierge? A quelles conditions peuvent-ils y inscrire quelque chose? Qu'est ce que je risque? vais-je recevoir un courrier? une convocation? Une amende? Merci pour votre réponse.

Par Visiteur

Chère madame,

je suis enseignante et je me suis faite attraper pour vol à l'étalage. Le montant du vol s'élève à 11 euros. Mon casier judiciaire est vierge. J'ai honte et surtout je suis très inquiète par rapport à mon boulot; J'ai honte, je dors mal, j'ai du mal à accepter ce qui s'est passé. J'ai signé la déclaration de vol. Je n'ai eu à faire qu'au vigile et j'ai payé la somme, la police n'est pas intervenue. Apparemment le magasin ne dépose pas de plainte. Que font-il de la déclaration de vol? Que va-t-il se passer? Mon casier judiciaire restera-t-il vierge? A quelles conditions peuvent-ils y inscrire quelque chose? Qu'est ce que je risque? vais-je recevoir un courrier? une convocation? Une amende? Merci pour votre réponse.

Si l'enseigne ne dépose pas plainte, alors il ne se passera strictement rien. Simplement, en règle générale, les enseignes commerciales déposent toujours plainte et transmettent la déclaration de vol aux services de police, charge au procureur de prendre ensuite la décision qui s'impose.

Mais n'ayez pas peur, compte tenu de votre casier judiciaire vierge et vue le montant volé, il ne se passera probablement rien. Au pire, vous serez convoqué auprès du procureur de la République qui vous fera un simple rappel à la loi (pas d'amende à payer. Si le procureur est sévère, vous payerez peut être une petite amende mais cela s'arrêtera là et cela ne sera pas inscrit sur votre Casier judiciaire.

Très cordialement.